

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'AUDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES**

Séance du jeudi 22 octobre 2015

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 13

Votes exprimés :13

Procurations : 3

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

16 octobre 2015

*L'an deux mille quinze et le vingt deux octobre 20 h 30 l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Patrick DAPOT (Maire),*

Présents : Patrick DAPOT, Aude GILABERT, René AUQUE, Remi
VALLIER, Jean-Yves DANIEL, Leone FALCOU, Jacqueline
THEILLARD, Daniel BOUJNOL, Olivier PIZZIGHINI, David LATIAM
Représentés: Francoise PERAULT par Leone FALCOU Nadia NUFFER
par Aude GILABERT Christelle ABARCA par Jacqueline THEILLARD

Excusés:

Absents: Patrice MARTY

Secrétaire de séance : Jean-Yves DANIEL.

DE 2015 103

Objet :

Avenant au règlement de l'eau adopté par délibération N° 2015-058 le 22 mai 2015

Cas du non fonctionnement du compteur au moment du relevé.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération visée en objet validant le règlement de
l'eau et

indique qu'il convient d'apporter une modification concernant la facturation.

En effet, il s'avère que certains compteurs d'eau ne fonctionnent pas au moment du relevé, afin
d'établir une consommation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au calcul de la
moyenne de la consommation des trois dernières années et de l'appliquer pour établir la facture de
l'année concernée.

Le Conseil Municipal étudie la proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide
de l'adopter à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. DAPOT



RF Sous-préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 011-211103808-20151022-DE_2015_103-DE